DÉCHETTERIES
MODERNISATION DU SERVICE

A L'OCCASION DE LA MISE EN PLACE DU CONTRÔLE D'ACCÈS EN 2024,

DES TRAVAUX SONT PROGRAMMÉS ENTRAINANT LA FERMETURE DES DÉCHETTERIES :

DECHETTERIES	PÉRIODE DE FERMETURE	RÉOUVERTURE LE	BARRIÈRE FONCTIONNELLE LE
RION DES LANDES	DU MERCREDI 27 AU JEUDI 28 MARS INCLUS	VENDREDI 29 MARS	EN MAI
PONTONX	DU JEUDI 28 AU VENDREDI 29 MARS INCLUS	SAMEDI 30 MARS	
TARTAS	DU MARDI 2 AU MERCREDI 3 AVRIL INCLUS	JEUDI 4 AVRIL	

CREER VOTRE COMPTE,
POUR OBTENIR VOTRE BADGE D'ACCES

Retrouvez toutes les infos

- **J'AI UNE ADRESSE MAIL**

Je me dirige sur le site du SIETOM de Chalosse

HTTPS://SIETOMDECHALOSSE.FR

- **JE N'AI PAS D'ADRESSE MAIL**

Je me rends sur une permanence dans les mairies, avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Retrouver le calendrier sur notre site internet.

05 58 98 57 57 contact@sietomdechalosse.fr Facebook/LinkedIn Youtube/Intramuros

LE CONTRÔLE D'ACCÈS, LES RÉPONSES AUX QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ

Qui peut créer un compte et obtenir un badge ?

Peuvent obtenir un badge :

- tous les foyers propriétaires occupant ou locataires résidant sur le territoire des 122 communes et sur les communes conventionnées avec le SIETOM : Labatut, Aurice, Bas Mauco, Cauna
- les collectivités adhérentes
- les entreprises

Que dois-je fournir comme renseignements ?

Que la demande soit réalisée via le site du SIETOM ou via le formulaire papier, je dois renseigner plusieurs champs :

- ***donner mes coordonnées :*** noms, prénoms, adresse, numéro de téléphone, adresse email.
- ***transmettre des justificatifs :***

Pour les particuliers : justificatif de domicile (*facture de gaz, d'électricité, d'eau, ... ?)* de moins de 3 mois.
Pour les professionnels : extrait du Kbis de moins de 3 mois et un RIB.
Pour les établissements publics : SIRENE.

Le service est-il payant ?

En 2024, les usagers pourront accéder ***gratuitement, sans limite,*** à toutes les déchetteries. Les équipements de contrôle d'accès réaliseront un comptage.
A compter du 1/01/2025 :

- **pour les particuliers**, l'accès restera gratuit avec un nombre de passage par an (modalités définies en 2024).
- **pour les professionnels**, les apports seront tarifiés (modalités définies en 2024).

Quand vais-je recevoir mon badge ?

Dés la création de votre compte, vous obtenez un badge virtuel, puis vous recevrez le badge physique par courrier dans le mois qui suit votre demande.

05 58 98 57 57 contact@sietomdechalosse.fr *Facebook/Linkedin Youtube/Intramuros*

Retrouvez toutes les infos concernant les déchetteries